

## Les réfugiés tibétains déportés en Chine par le Népal emprisonnés au Tibet

Soumis par Webmaster

30-07-2010

Dernière mise à jour : 30-07-2010

Le 28 juillet, le Haut commissariat pour les réfugiés des Nations unies (HCR) a précisé que le Népal a déporté, non pas deux, mais trois réfugiés tibétains en juin en Chine. Cette initiative survient en dépit d'un « Gentlemen's Agreement » sur le transit des Tibétains au Népal. Nini Gurung, porte-parole du HCR à Katmandou a déclaré : « Trois Tibétains ont été forcés de retourner en Chine début juin. C'est un problème très grave et nous sommes extrêmement préoccupés ».

Les trois réfugiés tibétains ont été arrêtés dans l'ouest du Népal et reconduits à la frontière en hélicoptère. Selon International Campaign for Tibet (ICT), il s'agit d'une jeune femme, et de deux moines du monastère de Korchak au Tibet, un monastère localisé près de la frontière avec Népal. La femme, qui serait une fonctionnaire des services chinois au Tibet, venait de Shigatsé. Ils ont été renvoyés dans une façon inhabituelle par hélicoptère sous l'escorte d'un politicien népalais selon des sources locales. Les deux moines ont été identifiés sous les noms de Dawa, 20 ans, et Dorjee, 21 ans, alors que la femme, 22 ans, se nomme Penpa. Penpa et un des moines ont été emprisonnés au Tibet et risquent six mois de prison, selon ICT. L'autre moine a été autorisé à retourner à son monastère. Tous trois ont été détenus au début du mois de juin par la police népalaise au Népal dans le district de Humla, proche du comté de Purang au Tibet. Les autorités chinoises recherchaient la femme, espérant l'arrêter avant qu'elle n'atteigne Katmandou pour l'Inde. Selon le rapport d'ICT, la police de la frontière chinoise était en contact avec leurs homologues népalais et après l'arrestation des trois Tibétains, ils ont été emmenés par hélicoptère à la frontière, accompagnée d'un politicien népalais non identifié et d'un policier.

ICT a déclaré : « Le Népal a violé le "Gentlemen's Agreement" passé avec le HCR en 1989 quand le Népal cessa d'accorder aux Tibétains en transit le statut de réfugiés. » Ils étaient alors libres de passer par le territoire népalais pour demander l'asile politique dans un pays tiers.

Le 31 mai 2003, les autorités népalaises avaient déjà déporté 18 réfugiés tibétains vers le Tibet, dont des enfants, provoquant les critiques de la communauté internationale. Le HCR avait exprimé son inquiétude quant au sort des 18 Tibétains alors que ces derniers requéraient l'asile. Le groupe comprenait 8 mineurs, certains âgés de 13 ans. Le HCR avait décrit cette action comme une violation criante des obligations internationales du Népal. Le HCR rappelait déjà que jusqu'à présent, les autorités népalaises avaient autorisé à répondre à la demande d'asile politique des réfugiés tibétains, en accord avec son mandat, et à les réinstaller dans des pays tiers. ICT avait révélé à cette occasion la mise en service du « Snowland New Reception Center », une prison de Shigatsé au Tibet réservée aux Tibétains ; ils franchissaient la frontière. En 2003, on estimait à près de 500 le nombre de Tibétains incarcérés dans cette prison. Ces Tibétains étaient condamnés à quelques mois de prison et à payer une amende de 1700 à 5000 yuans. Pour être certaines de voir leurs proches relâchés, les familles paient parfois le double. En outre, ils devaient signer un document où ils s'engagent à ne plus quitter la République populaire de Chine et leurs familles en devenaient les garantes : ils cherchaient à s'enfuir à nouveau, un de leurs proches devait être incarcéré à leur place.

En décembre 2003, 21 autres réfugiés tibétains furent encore livrés à la police chinoise par la sécurité népalaise.

Depuis le soulèvement du peuple tibétain en 1959 contre les forces chinoises ayant envahi le Tibet dix ans auparavant, plus de 150 000 Tibétains réussirent à fuir le Tibet, traversant au péril de leur vie l'Himalaya. Tous les ans, des milliers de Tibétains entreprennent un voyage dangereux vers le Népal. Ils sont relativement libres de circuler au Népal en vertu du « Gentlemen's Agreement » passé avec le HCR en 1989 lorsque le Népal cessa de leur accorder le statut de réfugiés. Avec l'assistance des Nations unies, ils repartent généralement vers Dharamsala où se trouve le siège du gouvernement tibétain en exil, dans le nord de l'Inde, pour voir le Dalaï lama. Source : [agoravox.fr](http://www.agoravox.fr)